



**« Atelier de formation et
d'intégration éco-citoyenne »**

RAPPORT D'EVALUATION

ITINERE CONSEIL - ROMAIN SEIGNEUR

Ministère de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et de la Vie associative
Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95 avenue de France – 75650 Paris cedex 13
www.jeunes.gouv.fr/experimentation-jeunesse



Cette évaluation a été financée par le Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse dans le cadre de l'appel à projets quatre territoires « Coordination pour l'insertion des jeunes dans le Val d'Oise » lancé en 2010 par le Ministère chargé de la jeunesse.

Le fonds d'expérimentation est destiné à favoriser la réussite scolaire des élèves et améliorer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de moins de vingt-cinq ans. Il a pour ambition de tester de nouvelles politiques de jeunesse grâce à la méthodologie de l'expérimentation sociale. A cette fin, il impulse et soutient des initiatives innovantes, sur différents territoires et selon des modalités variables et rigoureusement évaluées. Les conclusions des évaluations externes guideront les réflexions nationales et locales sur de possibles généralisations ou extensions de dispositifs à d'autres territoires.

Les résultats de cette étude n'engagent que leurs auteurs, et ne sauraient en aucun cas engager le Ministère.

Ministère de l'éducation nationale de la jeunesse et de la vie associative
Secrétariat d'État chargé de la jeunesse et de la vie associative
Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22
<http://www.experimentationsociale.fr>

Pour plus d'informations sur le déroulement du projet, vous pouvez consulter sur le site www.experimentationsociale.fr la note de restitution finale soumise au FEJ par le porteur de projet.



Intitulé du projet

Ateliers de formation et d'intégration éco-citoyenne (AFIEC)

Structure porteuse du projet

Lycée professionnel Pierre-Mendès France de Villiers-le-Bel

M. Adolphe COSTADE, proviseur

Structure porteuse de l'évaluation

ITINERE Conseil

M. Romain SEIGNEUR, consultant chargé d'études

Durée d'expérimentation : 16 mois, de septembre 2010 à décembre 2011

Date de remise du rapport d'évaluation : Juin 2012

Le projet d'ateliers de formation et d'intégration éco-citoyenne (Afiec) s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Trois autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire du Val d'Oise. Ils ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires, en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

L'Afiec est un projet partenarial, conçu par l'entreprise Easy Service Jeunesse et mis en œuvre avec le lycée Pierre-Mendès France de Villiers-le-Bel (qui est administrativement le porteur de projet). Il vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la Communauté d'agglomération Val-de-France, sortis du système scolaire sans solution et ne présentant pas des perspectives positives d'insertion. A partir d'une formation technique habilitante réalisée in situ sur des chantiers mis à disposition par la Ville de Villiers-le-Bel, l'objectif est d'agir sur l'ensemble des freins à l'insertion socioprofessionnelle que rencontrent les jeunes et de les amener à adopter l'attitude nécessaire pour s'insérer dans le monde du travail. Cette méthode innovante a nécessité la coopération entre une diversité d'acteurs locaux pour être menée à bien.

L'évaluation du projet, qui a procédé par une approche essentiellement qualitative, a été perturbée par la difficulté de disposer de l'ensemble des éléments nécessaires pour l'analyse (manque d'outils de suivi et réticence des porteurs de projets à collaborer à la démarche évaluative).

Cette évaluation permet malgré tout de tirer les conclusions suivantes :

- L'expérimentation a démontré une certaine efficacité pour remobiliser des jeunes à l'arrêt. Si des effets immédiats en termes d'insertion ne peuvent être identifiés, l'ensemble des acquis liés à la participation au projet constitue une base préalable pour inscrire ces jeunes dans une démarche positive.
- La qualité des partenariats mis en place avec les acteurs locaux de l'emploi et de l'insertion dans le cadre de l'expérimentation est indéniable et a permis aux jeunes d'accéder à de nombreuses ressources disponibles sur le territoire.
- Les modalités de collaboration entre le lycée et l'entreprise ne se sont pas déployées de manière satisfaisante.
- De manière générale, les modalités de mise en œuvre du projet ont été difficiles à caractériser. L'absence d'un réel système de suivi, le manque de collaboration dans le cadre de l'évaluation et la non-transmission des bilans d'exécution aux financeurs, ne permet pas suffisamment de rendre compte avec précision du déroulement de l'action.



SYNTHÈSE

Le projet d'ateliers de formation et d'intégration éco-citoyenne (Afiec) est un projet partenarial, conçu par l'entreprise Easy Service Jeunesse et mis en œuvre avec le lycée Pierre-Mendès France de Villiers-le-Bel (qui est administrativement le porteur de projet). L'Afiec vise l'insertion sociale et professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans de la Communauté d'agglomération Val-de-France, sortis du système scolaire sans solution et ne présentant pas des perspectives positives d'insertion. A partir d'une formation technique habilitante, l'objectif est d'agir sur l'ensemble des freins à l'insertion socioprofessionnelle que rencontrent les jeunes participants. Il s'agit tout particulièrement d'amener les jeunes à adopter l'attitude adaptée pour s'insérer dans le monde du travail et de les inciter à réaliser les démarches administratives nécessaires à l'insertion. C'est une étape de remobilisation et de pré-qualification qui doit permettre à ces jeunes de s'inscrire dans une dynamique positive et valorisante, pour pouvoir ensuite aller plus loin. L'originalité de la méthode repose sur une formation qui se déroule principalement in situ, sur des chantiers de rénovation d'appartements mis à disposition par la Ville de Villiers-le-Bel.

Si l'action se déroule à Villiers-le-Bel, le territoire ciblé regroupe plus largement les quatre communes du sud-est du Val d'Oise qui composent la Communauté d'agglomération Val-de-France : Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel. Situé dans la banlieue nord de Paris, le territoire est une partie très urbanisée du Val d'Oise, fortement marquée par l'importance des quartiers de la politique de la ville. Il compte 140 000 habitants dont la moitié est âgée de moins de 30 ans et autour de 16% ont entre 15 et 24 ans¹. Cela en fait un territoire jeune, dans un département qui l'est déjà, comparativement à la situation observée aux niveaux régional et national. Leur situation y est plus difficile qu'ailleurs : faibles taux de scolarisation, forte proportion de jeunes non diplômés, forte part des 17 ans ayant des difficultés de lecture, forte part des 17 ans déscolarisés, fort taux d'inactivité des 15-24 ans et fort taux de chômage sur cette même tranche d'âge². Au-delà des difficultés liées à la formation, à la qualification et à l'emploi, ces jeunes connaissent également des problématiques en termes de santé, d'accès au logement autonome, etc.

Les objectifs de l'Afiec s'inscrivent donc en complète cohérence avec les besoins en matière d'action d'insertion des jeunes sur le territoire considéré, mais en proposant une méthode innovante et expérimentale, nécessitant la coopération entre une diversité d'acteurs locaux pour être menée à bien. Les objectifs opérationnels de l'Afiec étaient les suivants :

- Fédérer les acteurs locaux autour du projet afin de repérer les jeunes et de suivre leurs parcours d'insertion ;
- Définir un Projet Actif et Global d'Insertion (PAGI) personnalisé avec le jeune qui donne lieu à la signature d'un contrat qui l'engage ;

- Dispenser une formation technique habilitante ;
- Préparer l'entrée du jeune dans le monde du travail.

L'évaluation du projet s'est articulée autour de deux registres :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse n'a pas souhaité que l'évaluation porte sur les effets du projet en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En effet, le projet s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement marquées et diverses. Leur parcours d'insertion est souvent long et n'est pas linéaire. Le "passage" par l'action expérimentale est ainsi une étape dans leur trajectoire. Les impacts de celle-ci ne peuvent ainsi être analysés que sur le long terme et au regard de l'ensemble du parcours des jeunes.

Cette évaluation s'est appuyée sur différentes phases d'investigations sur site permettant de conduire des entretiens avec les professionnels en charge de la mise en œuvre de l'action (directeur de l'entreprise, proviseur du lycée), avec des intervenants au contact des jeunes (professeurs et formateurs), avec des partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion, ainsi qu'avec des jeunes (onze entretiens avec des participants du premier et du second groupe de formation). Cependant, des difficultés particulières ont été connues pour rencontrer certains interlocuteurs et notamment les jeunes, ce qui a limité le nombre d'investigations sur site. De plus, les pratiques de suivi des réalisations, peu formalisées et même absentes au niveau du lycée, n'ont permis de recueillir que des données parcellaires.

Malgré ces réserves importantes, les données recueillies via les entretiens permettent d'avancer plusieurs pistes d'analyse.

Le public ciblé dans la réponse à l'appel à projets se composait de 45 jeunes (3 formations pour des groupes de 15 jeunes) de 16 à 22 ans, résidant le territoire Val de France, en fin de scolarité ou en situation de déscolarisation, et présentant des fragilités d'insertion sociale et professionnelle et souhaitant adhérer à un projet Actif et Global d'Insertion. Seules deux formations sur les trois prévues ont pu être réalisées dans le temps imparti pour l'expérimentation. Ainsi, d'après les éléments transmis, 26 jeunes ont suivis les ateliers de formation. Ce public s'est composé de jeunes de 18 ans en moyenne qui connaissent d'importantes difficultés scolaires et sociales. La quasi-totalité d'entre eux ont un niveau 3ème et quelques-uns avaient débuté un CAP ou un bac pro sans aller au terme de leur formation. Tous étaient donc déscolarisés et sans diplôme. Certains connaissaient des problèmes judiciaires, plus particulièrement pour le second groupe. Avant d'intégrer l'Afiec ils sont tous passés par des périodes plus ou moins longues d'inactivité, d'où un besoin de remobilisation. Compte tenu de leur âge et de leur situation, aucun des jeunes rencontrés n'avaient le permis de conduire. Nombre d'entre

eux n'avaient pas de compte bancaire et certains ne disposaient pas de couverture maladie. Autant d'éléments rédhibitoires pour l'accès à l'emploi et plus largement à l'insertion socioprofessionnelle. De plus, seule une minorité des jeunes rencontrés était inscrite à Pôle Emploi et/ou à la Mission Locale. De ce point de vue, les participants à l'Afiec correspondaient au public initialement ciblé de jeunes « à l'arrêt », sans perspectives positives d'insertion.

La plupart des jeunes ont été identifiés directement par ESJ bien que l'entreprise se soit appuyée sur ses partenaires, pour identifier et recruter quelques jeunes correspondant au public ciblé. Le mode de sélection des jeunes dans l'action repose donc principalement sur les ressources internes de l'entreprise. Il s'appuie prioritairement sur le travail de terrain mené par le responsable d'ESJ. De plus, la plupart des jeunes interrogés affirment être venus directement parce qu'ils avaient entendu parler de l'action par le bouche-à-oreille, qu'ils connaissaient le responsable d'ESJ et qu'ils avaient confiance en lui. La dimension « affective » du mode de sélection n'est pas à négliger. La confiance qu'ils ont en ESJ est ce qui a permis au public d'adhérer aux principes du dispositif et de s'y engager.

Peu de données sont disponibles quant au devenir des bénéficiaires de l'action. A partir des informations incomplètes communiquées, il n'est possible d'identifier que quatre bénéficiaires présentant des sorties positives, dont trois dans le domaine correspondant à la formation. Pour les douze autres, six sont en recherche d'emploi ou en cours de travail sur un projet professionnel et sont encore accompagnés par ESJ, quand les cinq derniers ont complètement décroché et ne donnent plus de nouvelles (trois d'entre eux sont néanmoins accompagnés par un club de prévention partenaire d'ESJ). Néanmoins, ces quelques indicateurs doivent être analysés avec précaution et une place importante doit être accordée aux éléments plus qualitatifs :

- L'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives (ouverture de compte bancaires, démarches auprès de l'assurance maladie, etc.) apparaît comme une avancée très positive permise par le projet.
- L'action a permis une mise en relation effective entre les jeunes et les acteurs de l'insertion et de l'emploi présents sur le territoire, ainsi qu'avec les acteurs de la prévention spécialisée. La quasi-totalité des jeunes rencontrés ne fréquentaient aucune de ces structures ou institutions avant leur participation à l'Afiec. Un premier contact est maintenant établi.
- L'organisation de la formation sur le modèle du fonctionnement d'une entreprise (CV, lettre de motivation, entretien de recrutement, horaires de travail fixes sur un lieu défini, nécessité de livrer un produit fini de qualité dans des délais préétablis, intervention de professionnels formateurs, etc.) a produit des effets positifs sur la perception des jeunes vis-à-vis du travail qu'ils fournissent. Ils se sentent responsabilisés et valorisés. L'Afiec rompt avec le modèle de l'école, synonyme pour eux d'échec. Néanmoins, mener ce projet à bien n'est pas sans difficulté. En effet, les jeunes bénéficiaires se trouvent en situation d'inactivité depuis longtemps. Un important travail est nécessaire pour qu'ils adoptent une attitude professionnelle et acceptent les règles et contraintes du travail (acceptation des règles, de la hiérarchie, des exigences de qualité, etc.). Les formateurs notent en la matière de nombreux progrès (ponctualité, respect des

consignes de sécurité, nettoyage du chantier...).

Néanmoins, à l'issue de la formation, même si ESJ continue à exercer un accompagnement, les quatre jeunes qui ont pu être interrogés sur ce point évoquent les difficultés de la recherche d'emploi, surtout lorsqu'aucun projet professionnel clair n'a été élaboré. Ainsi, le travail réalisé sur le projet professionnel dans le cadre de l'action n'apparaît pas suffisant pour faire réellement progresser les bénéficiaires sur leur projet, qui reste souvent au stade de l'intention.

De plus, il faut noter un nombre important d'abandons ou d'exclusions lors des formations, démontrant que cette démarche n'est pas aisée ou adaptée pour l'ensemble du public.

La dimension partenariale du projet présentait un intérêt majeur : mobiliser les ressources d'un établissement scolaire et d'une entreprise à vocation sociale. Néanmoins, ce partenariat ne s'est pas déployé comme initialement souhaité. Les rôles respectifs des deux acteurs centraux du projet apparaissent en décalage avec le projet tel que présenté lors de l'appel à projets puisqu'ESJ a coordonné opérationnellement l'action alors que le lycée était le porteur identifié par les financeurs du projet (son rôle s'est au final cantonné à un portage uniquement administratif). Si les ressources du lycée ont effectivement été mobilisées (ateliers et enseignants), le lycée s'est peu impliqué dans le portage et le suivi du projet. Des difficultés administratives sont de plus venues entacher la bonne marche de l'action.

Au-delà du partenariat avec le lycée, le projet devait fédérer les acteurs locaux autour du projet afin de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles. Sur cet aspect, l'objectif est atteint : des points d'avancement sur l'Afiec ont été réalisés lors des réunions mensuelles des acteurs de l'emploi et de l'insertion de la communauté d'agglomération, le projet est identifié par les acteurs locaux, les jeunes ont eu un accès facilité aux ressources et aux actions des partenaires (auto-école sociale, clauses d'insertion dans les marchés publics, contrat d'autonomie et quinzaine du BTP notamment). Aussi, le projet a été rendu possible par la mise à disposition par la Ville de Villiers-le-Bel d'appartements à rénover. Le partenariat préexistant entre ESJ et la Ville dans le domaine éducatif a favorisé cette démarche.

Enfin, un travail avec une association de prévention a également été mené. Il s'est appuyé sur des relations antérieures dans le cadre des actions menées par ESJ sur l'accompagnement scolaire. D'un côté le club de prévention a orienté des jeunes vers l'Afiec et ESJ a cherché à mettre en contact les participants avec l'association de prévention. C'est ainsi que certains jeunes sont suivis par le club de prévention à l'issue de leur formation (le club de prévention prend le relais).

En synthèse, l'Afiec s'est inscrit efficacement dans un partenariat déjà bien établi, au profit des jeunes qui ont participé à la formation et qui ont effectivement pu accéder à de nombreuses ressources. Le flou sur le partage des rôles entre le lycée et l'ESJ a quant à lui constitué un frein au bon déploiement de l'action.

En conclusion, l'action Afiec comprenait une réelle dimension expérimentale sur le

territoire considéré. De nombreux indicateurs attestent de la pertinence de ce mode d'action pour toucher des jeunes en situation d'échec et ne présentant que très peu de perspectives d'insertion. Elle s'est de plus appuyée sur un important réseau de partenaires, professionnels de l'emploi et de l'insertion, enrichissant de manière cohérente l'offre proposée aux bénéficiaires.

La qualité des collaborations entre les deux acteurs centraux de l'action (Lycées et ESJ) n'ont néanmoins pas été à la hauteur des ambitions du projet, malgré tout l'intérêt que présentait a priori le partenariat entre un établissement d'enseignement et une entreprise à vocation sociale.

Le manque d'outils de suivi et l'absence de retours auprès des financeurs sur le contenu et la mise en œuvre de l'action, est une difficulté majeure qui nuit fortement à son appréciation.



PLAN DU RAPPORT

INTRODUCTION GENERALE	11
I. L'expérimentation.....	12
1. Objectifs du projet et nature de l'action expérimentée	12
i. Les objectifs du projet	12
ii. Le public cible	12
iii. Les actions mises en œuvre	12
iv. Les partenaires mobilisés	14
v. La place du projet sur le territoire	14
2. Objectifs et modalités de l'évaluation.....	14
i. Problématique et méthodologie mise en œuvre.....	14
ii. Validité interne	17
II. Enseignements de politique publique	17
1. Résultats de l'évaluation	17
i. Les publics touchés par l'expérimentation	18
ii. Les effets du dispositif expérimenté.....	19
2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage	21
i. Caractère expérimental du dispositif évalué	21
ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle.....	22
iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation.....	22
CONCLUSION GENERALE.....	22



INTRODUCTION GENERALE

Le projet d'ateliers de formation et d'intégration éco-citoyenne (Afiec) est un projet partenarial, conçu par l'entreprise Easy Service Jeunesse et mis en œuvre avec le lycée Pierre-Mendès France de Villiers-le-Bel (qui est administrativement le porteur de projet). L'Afiec vise l'insertion sociale et professionnelle de jeunes de 16 à 25 ans de la Communauté d'agglomération Val-de-France, sortis du système scolaire sans solution et ne présentant pas des perspectives positives d'insertion. A partir d'une formation technique habilitante, l'objectif est d'agir sur l'ensemble des freins à l'insertion socioprofessionnelle que rencontrent les jeunes participants. Il s'agit tout particulièrement d'amener les jeunes à adopter l'attitude adaptée pour s'insérer dans le monde du travail et de les inciter à réaliser les démarches administratives nécessaires à l'insertion. C'est une étape de remobilisation et de pré-qualification qui doit permettre à ces jeunes de s'inscrire dans une dynamique positive et valorisante, pour pouvoir ensuite aller plus loin. L'originalité de la méthode repose sur une formation qui se déroule principalement in situ, sur des chantiers de rénovation d'appartements mis à disposition par la Ville de Villiers-le-Bel.

Si l'action se déroule à Villiers-le-Bel, le territoire ciblé regroupe plus largement les quatre communes du sud-est du Val d'Oise qui composent la Communauté d'agglomération Val-de-France : Arnouville-lès-Gonesse, Garges-lès-Gonesse, Sarcelles et Villiers-le-Bel. Situé dans la banlieue nord de Paris, le territoire est une partie très urbanisée du Val d'Oise, fortement marquée par l'importance des quartiers de la politique de la ville. Il compte 140 000 habitants dont la moitié est âgée de moins de 30 ans³ et autour de 16% ont entre 15 et 24 ans⁴. Cela en fait un territoire jeune, dans un département qui l'est déjà, comparativement à la situation observée aux niveaux régional et national. Leur situation y est plus difficile qu'ailleurs : faibles taux de scolarisation, forte proportion de jeunes non diplômés, forte part des 17 ans ayant des difficultés de lecture, forte part des 17 ans déscolarisés, fort taux d'inactivité des 15-24 ans et fort taux de chômage sur cette même tranche d'âge⁵. Au-delà des difficultés liées à la formation, à la qualification et à l'emploi, ces jeunes connaissent également des problématiques en termes de santé, d'accès au logement autonome, etc.

L'ensemble des communes et la Communauté d'agglomération sont signataires d'un contrat urbain de cohésion sociale (Cucs) qui recouvre quatorze quartiers prioritaires : sept zones urbaines sensibles (ZUS) et sept quartiers Cucs hors ZUS (cinq en priorité 1 et deux en priorité 3). 64% de la population, soit près de 90 000 habitants, résident en ZUS. Le territoire compte par ailleurs deux zones franches urbaines (ZFU) et cinq quartiers en rénovation urbaine. On y recense également, compte tenu des caractéristiques précédemment décrites, les principaux dispositifs de la politique de la ville : Programme de réussite éducative (PRE), Atelier santé ville (ASV), Contrat local de sécurité (CLS), etc.

Les objectifs de l’Afiec s’inscrivent donc en complète cohérence avec les besoins en matière d’action d’insertion des jeunes sur le territoire considéré, mais en proposant une méthode innovante et expérimentale, nécessitant la coopération entre une diversité d’acteurs locaux pour être menée à bien. L’évaluation aura eu pour objectif d’étudier la mise en œuvre et le fonctionnement de l’action, en allant à la rencontre des principales parties prenantes du projet, pour identifier les facteurs favorables et défavorables à son succès, en lien avec les priorités de l’appel à projet.

I. L’expérimentation

1. Objectifs du projet et nature de l’action expérimentée

i. Les objectifs du projet

Les objectifs opérationnels de l’Afiec sont multiples :

- Fédérer les acteurs locaux autour du projet afin de repérer les jeunes et de suivre leurs parcours d’insertion ;
- Définir un Projet Actif et Global d’Insertion (PAGI) personnalisé avec le jeune qui donne lieu à la signature d’un contrat qui l’engage ;
- Dispenser une formation technique habilitante ;
- Préparer l’entrée du jeune dans le monde du travail.

ii. Le public cible

Le public ciblé dans la réponse à l’appel à projets se composait de 45 jeunes (3 formations pour des groupes de 15 jeunes) de 16 à 22 ans, résidant le territoire Val de France, en fin de scolarité ou en situation de déscolarisation, et présentant des fragilités d’insertion sociale et professionnelle et souhaitant adhérer à un projet Actif et Global d’Insertion.

iii. Les actions mises en œuvre

Le projet comprend quatre actions correspondant aux quatre objectifs précités.

La **première action** (dès juillet 2010) a été consacrée à la rencontre avec les partenaires locaux (Espace emploi Val-de-France, Mission Locale, PIJ, USG Restart, maison de l’emploi, associations de prévention spécialisée) pour leur présenter le projet. ESJ a participé durant le projet à la réunion mensuelle des référents emploi, pilotée par la Communauté d’agglomération Val-de-France, durant laquelle un temps a été consacré à l’AFIEC.

Dans un **second temps**, et pour chacune des formations, les jeunes ont été rencontrés par le responsable d’ESJ, afin d’identifier les difficultés de chacun, les besoins liés à leurs parcours et les freins qu’ils rencontrent. Ces entretiens servent à l’élaboration du PAGI, qui va se

construire au fur et à mesure de l'action. L'objectif est également de les motiver pour qu'ils s'impliquent dans une démarche qui doit, au final, leur donner l'envie de s'insérer. Il s'agit en effet de jeunes « à l'arrêt », qu'il faut remobiliser et convaincre de l'utilité de la démarche par rapport à ce qui existe par ailleurs. Les référents d'ESJ effectuent, de plus, un travail à domicile auprès des parents (qui doivent signer le contrat lorsque le jeune est mineur). L'objectif de cette action est également de construire des relais avec les autres partenaires, les associations de prévention notamment.

La **troisième action** comprend plusieurs phases. La caractéristique de l'action AFIEC est que, compte tenu de son caractère expérimental et novateur, elle se construit en marchant, s'adapte et se réinterroge. Ainsi on constate un fonctionnement différencié entre le premier et le second groupe de jeunes.

Le premier groupe (janvier à avril 2011) a débuté par une période de formation qui s'est déroulée dans les ateliers de l'établissement et a été dispensée par les enseignants. Il s'agissait pour les jeunes d'acquérir rapidement (en 5 semaines) des compétences de premier niveau (de type dépannage). L'objectif était que tous disposent d'un socle commun de compétences qui correspond aux bases d'un métier. Des enseignements généraux ont également été dispensés. Un professeur de lettres/histoire a ainsi donné des cours de français appliqué (CV, lettre de motivation) et d'éducation civique. Des enseignements sur le code du travail et sur les risques professionnels ont également été dispensés. Les jeunes ont ensuite été mis en situation sur un chantier école (appartement à rénover mis à disposition par la Ville) pour appliquer ce qu'ils ont appris et continuer la formation avec les enseignants. Le premier groupe de jeunes a bénéficié d'une formation dédiée à la plomberie.

Pour le second groupe (septembre à décembre 2011), l'approche a été plus polyvalente et ciblée sur la maintenance du bâtiment. Le groupe a toutefois été scindé en deux sous-groupes dédiés respectivement aux thématiques démolition-rénovation et plomberie. Il s'agissait d'intervenir sur de petites surfaces à rénover totalement. Cela permet aux jeunes de découvrir les différents corps de métiers, ce qui répond à leurs attentes et apparaît pertinent dans le cadre d'un atelier de formation qui poursuit des objectifs de remobilisation et de pré-qualification. Le socle commun de formation n'est plus dispensé dans les ateliers du lycée mais directement sur le chantier où un espace spécifique a été réservé (quelques bases ont tout de même été enseignées au lycée). En revanche, les enseignements généraux ont disparu du second atelier de formation car c'était pour ce type d'enseignements que les plus grandes difficultés avec les jeunes avaient été constatées lors de la première formation. Le responsable d'ESJ était qui plus est insatisfait du contenu qui avait été proposé aux jeunes.

Trois groupes de formation de quinze jeunes chacun auraient dû participer à l'Afiec sur l'année 2011. Le calendrier prévisionnel n'ayant pu être respecté, un troisième groupe de formation aurait dû se mettre en place à partir de janvier 2012. Cette prolongation a été refusée par la MAFEJ et le Conseil général. Au final, seules deux formations sur les trois prévues ont été réalisées. Un certain nombre de difficultés administratives⁶ et le non-respect d'impératifs de rendu compte du déroulement de l'action, sont à l'origine de ce refus.

Enfin, la **quatrième action** se déroule à l'issue de la formation. Un livret de compétences, rempli au fur et à mesure par les formateurs, est remis au jeune en fin de formation. Cela lui permet de justifier l'acquisition de compétences dans le cadre d'une recherche d'emploi malgré l'absence de diplôme. ESJ aide également les jeunes à effectuer toute démarche administrative utile et à les mettre en lien avec les acteurs pertinents (auto-école sociale, entreprise de travail temporaire d'insertion (ETTI), club de prévention, etc.). Cette période de suivi post-formation peut durer trois mois. Toutefois, un nombre important de démarches sont effectuées pendant la formation : ouverture d'un compte bancaire, inscription à Pôle Emploi, à la Mission locale, demande de papiers d'identités ou encore obtention d'une carte vitale.

iv. Les partenaires mobilisés

Le projet est porté par le lycée Pierre Mendès France de Villiers-le-Bel en tant qu'organisme de formation du service public et est mis en œuvre avec l'entreprise sociale Easy Service Jeunesse (ESJ). C'est ESJ qui a élaboré l'action AFIEC et l'a proposé au lycée PMF, ces deux acteurs étant liés par un partenariat antérieur. Les rôles entre le lycée et ESJ sont, dans la réalité, inversés par rapport à ce que les documents administratifs indiquent.

L'action mobilise par ailleurs les ressources de nombreux partenaires : la Ville de Villiers-le-Bel (service du patrimoine, Mission jeunesse, PIJ), la Communauté d'agglomération via l'Espace emploi de Villiers-le-Bel et en ce qui concerne les clauses d'insertion, un club de prévention, l'auto-école sociale (portée par le club de prévention), le prestataire en charge des contrats d'autonomie et plus largement de l'ensemble des acteurs de l'emploi et de l'insertion (qui débattent du projet dans le cadre des réunions des référents emploi).

v. La place du projet sur le territoire

Le territoire ciblé, compte tenu de ses caractéristiques, constitue une échelle intéressante pour expérimenter de nouveaux projets favorisant l'insertion professionnelle des jeunes ; projets qui peuvent s'appuyer sur un tissu d'acteurs locaux très développé. Dans le cas présent, l'Afiec s'adresse à des jeunes en grande difficulté d'insertion et qui pour la plupart ne sont pas touchés par les autres structures du territoire. L'action touche donc la frange la plus en difficulté car elle n'est prise en charge par aucun acteur. En ce sens, l'action apporte une plus-value car elle permet de raccrocher ces jeunes aux autres dispositifs existants (exemple : clauses d'insertion dans les marchés publics) et donc de les inscrire dans une dynamique positive.

2. Objectifs et modalités de l'évaluation

i. Problématique et méthodologie mise en œuvre

Le projet Afiec s'inscrit dans l'appel à projets 4 territoires. Trois autres projets sont par ailleurs mis en œuvre dans le cadre de cet appel à projets sur le territoire du Val d'Oise. Ils

ont pour point commun de viser le développement du partenariat entre acteurs des territoires en vue d'apporter aux jeunes ciblés une réponse mieux coordonnée et cohérente.

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse a souhaité que ces quatre projets fassent l'objet d'une évaluation confiée à un seul évaluateur dans le cadre d'une procédure nationale de marché public. Le principe d'un marché unique doit permettre d'analyser les facteurs propres à chacun des projets mais également d'identifier si des enseignements communs aux quatre projets peuvent être tirés.

Le jugement évaluatif s'articule autour de deux axes d'analyse :

- La mesure de l'efficacité des dispositifs en termes de changements institutionnels et d'amélioration de la coordination des acteurs ;
- L'évolution de la perception des jeunes induite par la mise en place des dispositifs.

Une attention particulière a également été portée à l'influence du contexte local sur la réussite du projet et sur la plus-value de ce dernier pour le territoire dans lequel il s'inscrit. Cette évaluation vise principalement des finalités normative (estimer l'efficacité des différents types de dispositifs en termes de changements institutionnels, analyser l'amélioration de la coordination et l'évolution du rapport entre les jeunes et les acteurs) et instrumentale (renseigner les pouvoirs publics sur les conditions d'essaimage des différentes pratiques).

Elle se situe essentiellement dans les registres de l'efficacité de la mise en œuvre (notamment en termes d'évolution des modes de faire et de coordination entre acteurs) et de l'efficacité pour les bénéficiaires (sous l'angle de l'évolution de la perception des jeunes).

La mission d'animation du Fonds d'expérimentation pour la jeunesse n'a pas souhaité que l'évaluation porte sur les effets du projet en termes d'insertion sociale et professionnelle des jeunes. En effet, le projet s'adresse à des jeunes rencontrant des difficultés particulièrement marquées et diverses. Leur parcours d'insertion est souvent long et n'est pas linéaire. Le "passage" par l'action expérimentale est ainsi une étape dans leur trajectoire. Les impacts de celle-ci ne peuvent ainsi être analysés que sur le long terme et au regard de l'ensemble du parcours des jeunes.

Au vu des axes précités une approche qualitative par entretiens a été privilégiée, permettant une analyse axée sur les représentations sociales des parties prenantes du projet d'une part, et de type institutionnel et organisationnel des conditions locales de mise en œuvre du projet (chaînage de décision, rôles et responsabilités, moyens consacrés, qualité et nature du partenariat, engagement des acteurs...), d'autre part. Pour ce faire, des investigations par entretiens individuels et collectifs devaient être conduites à trois moments clés du projet (lancement de l'action, à mi-parcours, à l'issue de l'action). En raison du temps nécessaire à la sélection du prestataire chargé de l'évaluation dans le cadre de l'appel d'offres de la MAFEJ, la mission a démarré alors que le projet était initié depuis plus de 10 mois. Ce décalage par rapport au calendrier de l'action n'a pas permis d'identifier finement quelle était la situation de départ en termes de relations partenariales.

Malgré ce retard, trois vagues d'investigations ont été conduites entre juillet 2011 et mars 2012 :

- Une phase de cadrage menée en juillet 2011 ayant permis de prendre connaissance du projet, de son état d'avancement, des principaux interlocuteurs et d'ajuster la méthodologie.
- Une première phase d'investigation entre septembre et novembre 2011 qui a abouti à la remise du rapport intermédiaire et de ses conclusions provisoires.
- Une seconde phase d'investigation entre décembre 2011 et mars 2012 conclue par la rédaction du présent rapport final d'évaluation. La réalisation de cette phase a été fortement perturbée par l'arrêt de l'implication du porteur de projet et de son partenaire dans l'évaluation, à partir du mois de janvier, suite au refus de prolongation des financeurs. Le contact a été quasiment rompu et il a alors été impossible de recueillir l'ensemble des données de bilan dont la transmission avait été convenue, ni d'organiser quelque investigation depuis janvier 2012, hormis quelques entretiens téléphoniques.

Les investigations suivantes ont été conduites :

- Série de onze entretiens avec des jeunes du premier et du second groupe.
- Rencontres et échanges multiples avec le directeur d'ESJ, qui coordonne et met en œuvre l'action.
- Entretien avec le directeur du lycée Pierre-Mendès France qui porte le projet.
- Entretien avec le chef des travaux du lycée et la gestionnaire du lycée qui était en charge du suivi administratif du projet lors de son démarrage.
- Entretien avec deux professeurs de matières générales qui sont intervenus sur le premier groupe.
- Entretien avec deux professeurs de matières professionnelles et un formateur qui sont intervenus sur les groupes de formation.
- Entretien avec les partenaires locaux de l'emploi et de l'insertion: Espace emploi de Villiers-le-Bel, délégués du préfet du Val d'Oise, PIJ de Villiers-le-Bel, association de prévention spécialisée IMAJ, service habitat/vie des quartiers de la Ville de Villiers-le-Bel, service du patrimoine de la Ville de Villiers-le-Bel, agent de la Communauté d'agglomération en charge du suivi des clauses d'insertion.

Notons que nous avons rencontré des difficultés particulières pour rencontrer certains interlocuteurs sur ce projet et notamment les jeunes. Ceux du premier groupe ne sont pas venus lors du temps d'entretien programmé. Ceux du second groupe ont ainsi été rencontrés directement sur le chantier, lors d'une des deux visites effectuées, pour contrer cette difficulté. Quelques entretiens téléphoniques ont toutefois pu être réalisés avec les jeunes du premier groupe. Concernant les acteurs locaux, malgré de multiples sollicitations, il n'a pas été possible de rencontrer la Mission locale qui ne s'est pas impliquée dans le

projet et dont on aurait aimé comprendre les motivations, ni la Mission jeunesse de la Ville de Villiers-le-Bel qui est pourtant un partenaire privilégié d'ESJ en dehors du projet Afiec.

ii. Validité interne

Le protocole d'évaluation n'a pas été construit avec le porteur de projet lors de la conception de l'action (du fait de la procédure d'appel d'offre nationale ici privilégiée).

Un certain nombre d'obstacles sont venus complexifier le processus d'évaluation, au-delà de la difficulté à rencontrer certains interlocuteurs. Une partie des investigations devait se dérouler entre janvier et mars 2012 lors de la formation du troisième groupe. La prolongation du projet ayant été refusée, il a été particulièrement difficile de conduire les investigations prévues, les porteurs de projets étant visiblement peu enclins à collaborer à l'évaluation. De plus, les pratiques de suivi des réalisations, peu formalisées et même absentes au niveau du lycée, n'ont permis de recueillir que des données parcellaires. Le bilan de l'action n'a par ailleurs pas été transmis à l'évaluateur avant la rédaction du présent rapport, malgré de multiples sollicitations tant vers ESJ, que vers le lycée. Un nombre important d'éléments sont donc venus à manquer pour construire un jugement évaluatif suffisamment robuste et des zones d'ombres sur la mise en place de l'action subsistent. Il nous est par exemple impossible de dire combien de jeunes ont réellement suivis les ateliers de formation jusqu'à leur terme, puisque l'on sait qu'il y a eu des abandons. Les relations entre le porteur de projet et le prestataire ESJ sont également restées tout à fait opaques (modalités de rémunération des prestations d'ESJ ? Difficulté dans la rémunération des formateurs du lycée, etc.).

Malgré ces réserves importantes, le croisement des données recueillies via les entretiens a permis d'identifier des éléments d'analyse intéressants et les conclusions évaluatives mentionnées dans le rapport sont uniquement celles reposant sur des indices suffisamment nombreux et convergents pour que celles-ci puissent être considérées comme valides.

La mise en perspective des conclusions évaluatives propres aux différentes actions de l'appel à projets 4 territoires, réalisées dans des contextes très divers a enfin permis d'isoler le ou les facteurs explicatifs déterminants de la réussite ou non réussite des expérimentations.

Cette analyse qualitative comparative fait l'objet d'une note d'analyse transversale portant sur les 4 projets val d'oisiens et sur 3 projets meurthe-et-mosellans⁷ du même appel à projets. Elle permet d'apprécier les configurations spécifiques dans lesquelles les effets ont été ou non observés ainsi que les modalités de mise en œuvre qui se sont révélées efficaces ou non en présence de tel ou tel élément de contexte.

II. Enseignements de politique publique

1. Résultats de l'évaluation

i. Les publics touchés par l'expérimentation

D'après les éléments en notre possession, 26 jeunes ont suivis les ateliers de formation. Le projet en prévoyait initialement 45.

L'objectif n'est pas atteint, puisque seules deux formations sur les trois prévues ont pu être mises en œuvre sur la durée de l'expérimentation. De plus, les données disponibles ne permettent pas d'identifier à combien s'élève le nombre d'abandons et d'exclusions.

Caractéristiques des bénéficiaires de l'expérimentation

Le public de l'Afiec est composé de jeunes de 18 ans en moyenne qui connaissent d'importantes difficultés scolaires et sociales. La quasi-totalité d'entre eux ont un niveau 3^{ème} et quelques-uns avaient débuté un CAP ou un bac pro avant d'abandonner. Tous

« Je faisais rien, je me levais jamais avant midi et je trainais en bas de chez moi. Avec la formation j'ai redécouvert le matin. »

étaient donc déscolarisés et sans diplôme. Certains connaissaient des problèmes judiciaires, plus particulièrement pour le second groupe. Avant d'intégrer l'Afiec ils sont tous passés par des périodes plus ou moins longues d'inactivité, d'où un besoin de remobilisation. Compte tenu de leur âge et de leur situation, aucun des jeunes rencontrés n'avaient le permis de conduire. Nombre d'entre eux n'avaient pas de compte bancaire et certains ne disposaient pas de couverture maladie. Autant d'éléments rédhibitoires pour l'accès à l'emploi et plus largement à l'insertion socioprofessionnelle. De plus, seule une minorité des jeunes rencontrés était inscrite à Pôle Emploi et/ou à la Mission Locale. De ce point de vue, les participants à l'Afiec correspondaient au public initialement ciblé de jeunes « à l'arrêt », sans perspectives positives d'insertion. En revanche, tous faisaient preuve d'une forte motivation. Sans la remettre en cause, ce que nous ont montré les jeunes lors des entretiens et des visites de chantier, apparaît en décalage avec le nombre a priori conséquent d'abandons et d'exclusions. Lorsque les jeunes ont été rencontrés sur le chantier ils étaient encore certainement dans une phase d'engouement et dans un cadre valorisant. Ces sentiments ont pu se déliter au regard de l'exigence du travail à accomplir (rythme de travail, impératifs de qualité, etc.) dans une organisation plus proche de celle de l'entreprise que du cadre scolaire.

Adhésion du public ciblé au dispositif

La plupart des jeunes ont été identifiés directement par ESJ dans le cadre de leurs interventions courantes (soutien scolaire et préparation aux examens pour les 15-20 ans, prise en charge des collégiens en situation de sanction disciplinaire dans le cadre du PRE de Villiers-le-Bel). D'autre part, ESJ s'est appuyée sur ses partenaires participant aux réunions des référents emploi et sur les clubs de prévention avec lesquels l'entreprise entretient des relations étroites, pour identifier et recruter des jeunes correspondant au public ciblé.

Le mode de sélection des jeunes dans l'action repose donc principalement sur les ressources internes de l'entreprise. Il s'appuie prioritairement sur la connaissance du responsable d'ESJ d'un certain nombre de jeunes, avec lesquels il a tissé des relations dans le cadre d'autres actions. De plus, la plupart des jeunes interrogés affirment être venus directement voir ESJ parce qu'ils avaient entendu parler de l'action par le bouche-à-oreille, qu'ils connaissaient le responsable d'ESJ et qu'ils ont confiance en lui. La dimension « affective » du mode de sélection n'est pas à négliger. La confiance qu'ils ont en ESJ (et qu'ils ont peu en la Mission locale ou Pôle Emploi) est ce qui a permis au public d'adhérer aux principes du dispositif et de s'y engager.

« Je le connaissais parce qu'il est de mon quartier et j'avais entendu parler de la formation par un copain. »

« J'étais pas inscrit à Pôle Emploi ni à la Mission locale. Je pensais pas pouvoir trouver avec eux. Avec ESJ c'était plus sûr. »

ii. Les effets du dispositif expérimenté

Effets de l'expérimentation sur le public bénéficiaire

Peu de données sont disponibles quant au devenir des bénéficiaires de l'action. A partir des informations incomplètes dont nous disposons, nous ne pouvons identifier que quatre bénéficiaires présentant des sorties positives (un jeune en apprentissage, un jeune en CDI en tant que manœuvre polyvalent, un jeune travaillant dans le domaine de la plomberie et un jeune en CDI en tant que livreur), dont trois dans le domaine correspondant à la formation. Pour les douze autres pour lesquels nous disposons d'informations, six sont en recherche d'emploi ou en cours de travail sur un projet professionnel et sont encore accompagnés par ESJ, quand les cinq derniers ont complètement décroché et ne donnent plus de nouvelles (trois d'entre eux sont néanmoins accompagnés par un club de prévention partenaire d'ESJ).

Néanmoins, ces quelques indicateurs doivent être analysés avec précaution. En effet, un parcours d'insertion n'est pas linéaire, surtout au regard du profil du public ciblé. Ainsi l'utilité de la formation ne va pas nécessairement de pair avec un retour immédiat vers l'emploi ou la formation qualifiante.

« J'ai eu l'attestation, j'étais pas en bas de chez moi à traîner, mais aujourd'hui je retourne vers mon ancienne situation. »

A l'issue de la formation, même si ESJ continue à exercer un accompagnement,

les quatre jeunes qui ont pu être interrogés sur ce point évoquent les difficultés de la recherche d'emploi, surtout lorsqu'aucun projet professionnel clair n'a été élaboré. Ainsi, le travail réalisé sur le projet professionnel dans le cadre de l'action n'apparaît pas suffisant pour faire réellement progresser les bénéficiaires sur leur projet, qui reste souvent au stade de l'intention sans que des démarches concrètes ne soient réellement engagées.

Effets attendus et effets induits/inattendus

En termes d'effets, l'accompagnement des jeunes dans leurs démarches administratives apparaît comme une avancée positive et nécessaire pour engager un parcours d'insertion professionnelle.

Par ailleurs, l'action a permis une mise en relation effective entre les jeunes et les acteurs de l'insertion et de l'emploi présents sur le territoire (Communauté d'agglomération pour les clauses d'insertion, l'organisme qui gère le contrat d'autonomie, la Mission locale et Pôle Emploi), ainsi qu'avec les acteurs de la prévention spécialisée. La quasi-totalité des jeunes rencontrés ne fréquentaient aucune de ces structures ou institutions avant leur participation à l'Afiec (un premier contact est maintenant établi, sans certitude qu'il débouchera sur des relations plus régulières).

« C'est pas comme au lycée. On est sur un chantier, on travaille pour de vrai. »

L'organisation de la formation sur le modèle du fonctionnement d'une entreprise (CV, lettre de motivation, entretien de recrutement, horaires de

travail fixes sur un lieu défini, nécessité de livrer un produit fini de qualité dans des délais préétablis, intervention de professionnels formateurs, etc.) produit des effets positifs sur la perception des jeunes vis-à-vis du travail qu'ils fournissent. Ils se sentent responsabilisés et valorisés. L'Afiec rompt avec le modèle de l'école, synonyme pour eux d'échec.

Néanmoins, mener ce projet à bien n'est pas sans difficulté. En effet, les jeunes bénéficiaires se trouvent en situation d'inactivité depuis longtemps. Un important travail est nécessaire pour qu'ils adoptent une attitude professionnelle et acceptent les règles et contraintes du travail (acceptation des règles, de la hiérarchie, des exigences de qualité, etc.). Les formateurs notent en la matière de nombreux progrès (ponctualité, respect des consignes de sécurité, nettoyage du chantier...). La réalisation des tâches qui leur sont confiées sur le chantier impliquent également de travailler collectivement (nécessité d'avancer dans le même sens pour terminer un chantier).

« C'est une entreprise donc je leur apprends à recevoir des ordres. Un patron est là pour faire tourner une affaire donc il faut qu'ils s'y habituent. »

Pourtant, on notera un nombre important d'abandons ou d'exclusions (sur lequel le porteur de projet n'a pas donné de précision), démontrant que cette démarche n'est pas aisée ou adaptée pour l'ensemble du public. Des problématiques d'absentéisme et de motivation persistent (y compris parfois dans un cadre strictement professionnel⁸).

Gouvernance et coordination d'acteurs

La dimension partenariale du projet présente un intérêt majeur. Mobiliser les ressources d'un établissement scolaire et d'une entreprise à vocation sociale, apparaît particulièrement pertinent.

Néanmoins, ce partenariat ne s'est pas déployé comme initialement souhaité. Les rôles respectifs des deux acteurs centraux du projet apparaissent en décalage avec le projet tel que présenté lors de l'appel à projets puisqu'ESJ a coordonné opérationnellement l'action

alors que le lycée était le porteur identifié par les financeurs du projet (son rôle s'est au final cantonné dans les faits à un portage uniquement administratif).

Si les ressources du lycée ont effectivement été mobilisées (ateliers et enseignants), le lycée s'est peu impliqué dans le portage et le suivi du projet. Des difficultés administratives sont venues entachées la bonne marche de l'action (absence de contrats de vacation pour les enseignants lors de la première session par exemple).

Par ailleurs, au-delà du partenariat avec le lycée, le projet devait fédérer les acteurs locaux autour du projet afin de mobiliser l'ensemble des ressources disponibles. Sur cet aspect, l'objectif est atteint : des points d'avancement sur l'Afiec ont été réalisés lors des réunions mensuelles des acteurs de l'emploi et de l'insertion de la communauté d'agglomération, le projet est identifié par les acteurs locaux, les jeunes ont eu un accès facilité aux ressources et aux actions des partenaires (auto-école sociale, clauses d'insertion dans les marchés publics, contrat d'autonomie et quinzaine du BTP notamment). Aussi, le projet a été rendu possible par la mise à disposition par la Ville de Villiers-le-Bel⁹ d'appartements à rénover. Le partenariat préexistant entre ESJ et la Ville dans le domaine éducatif a favorisé cette démarche.

Enfin, un travail avec une association de prévention a également été mené. Il s'est appuyé sur des relations antérieures dans le cadre des actions menées par ESJ sur l'accompagnement scolaire. D'un côté le club de prévention a orienté des jeunes vers l'Afiec et ESJ a cherché à mettre en contact les participants avec l'association de prévention. C'est ainsi que certains jeunes sont suivis par le club de prévention à l'issue de leur formation (le club de prévention prend le relais).

En synthèse, l'Afiec s'est inscrit efficacement dans un partenariat déjà bien établi, au profit des jeunes qui ont participé à la formation et qui ont effectivement pu accéder à de nombreuses ressources. Le flou sur le partage des rôles entre le lycée et l'ESJ a quant à lui constitué un frein au bon déploiement de l'action.

2. Validité externe des résultats et perspectives de généralisation/essaimage

i. Caractère expérimental du dispositif évalué

L'action Afiec est expérimentale et novatrice pour plusieurs raisons :

- Elle n'avait jamais été mise en œuvre avant d'être financée dans ce cadre et il n'existe pas d'action similaire sur le territoire.
- Elle s'appuie sur un partenariat peu courant entre un établissement d'enseignement et une entreprise à vocation sociale.

- Il s'agit d'une action de remobilisation qui promeut une pédagogie inversée. L'action s'appuie sur la découverte in situ d'un corps de métier, dans le cadre d'une formation suffisamment complète pour acquérir des compétences de base.
- La formation aussi utile soit elle est finalement un support pour agir plus globalement sur l'ensemble des freins à l'insertion des jeunes. Elle s'appuie ainsi sur l'ensemble des ressources existantes sur le territoire.

ii. Caractère transférable du dispositif et changement d'échelle

S'il ne semble pas y avoir d'obstacle à la transposition du concept de l'Afiec dans d'autres territoires, la réussite de l'action est conditionnée à la capacité du porteur d'action à mobiliser les ressources présentes sur son territoire.

Afin que ce type d'action ait une réelle portée, il convient au préalable de s'assurer de la motivation des acteurs centraux à s'impliquer dans le projet et de veiller à une répartition claire des rôles entre partenaires.

iii. Rôle de l'évaluateur dans l'expérimentation

La mission d'évaluation ayant débuté alors que le projet était initié depuis plusieurs mois, l'évaluateur n'a joué aucun rôle dans la phase de construction du projet.

La remise du rapport intermédiaire a coïncidé avec le refus d'une prolongation de l'action, ce qui a eu pour effet une rupture des relations avec le porteur de projet. Le rôle de l'évaluateur a donc certainement été perçu négativement, ce qui a constitué un frein dans la conduite du travail d'évaluation.

CONCLUSION GENERALE

L'action Afiec comprenait une réelle dimension expérimentale sur le territoire considéré. De nombreux indicateurs attestent de la pertinence de ce mode d'action pour toucher des jeunes en situation d'échec et ne présentant que très peu de perspectives d'insertion. Elle s'est de plus appuyée sur un important réseau de partenaires, professionnels de l'emploi et de l'insertion, enrichissant de manière cohérente l'offre proposée aux bénéficiaires.

La qualité des collaborations entre les deux acteurs centraux de l'action (Lycées et ESJ) n'ont néanmoins pas été à la hauteur des ambitions du projet, malgré tout l'intérêt que présentait a priori le partenariat entre un établissement d'enseignement et une entreprise à vocation sociale.

A decorative graphic on the left side of the page consists of several colored squares and dashed boxes. The colors include purple, green, orange, and blue. The dashed boxes are in orange, blue, and green. The squares are solid and have rounded corners. They are arranged in a scattered pattern, with some overlapping.

Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse

Ministère de l'Education Nationale, de la Jeunesse et de la Vie Associative
Direction de la Jeunesse, de l'Education Populaire et de la Vie Associative

Mission d'animation du Fonds d'Expérimentation pour la Jeunesse
95, avenue de France 75 650 Paris Cedex 13
Téléphone : 01 40 45 93 22

<http://www.experimentationsociale.fr>